



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 4 mars 2019

Date de la convocation : 26 février 2019
Nombre de délégués en exercice : 49



Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, Mme Lydie ALTHAPÉ, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Francis DOUX, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Philippe GARCIA, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, M. Christian LAINE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Eric SAUBATTE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Pierre CASABONNE, M. Claude BORDE-BAYLACQ a suppléé M. Dino FORTÉ, M. Jean-Claude BOURIAT a suppléé M. Francis PEES, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUEYTO.

Etaient représentés :

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. Philippe GARCIA, M. Nicolas PATRIARCHE a donné pouvoir à M. Eric SAUBATTE.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Eric SAUBATTE

N° 3 - DÉCISION DE FAIRE DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BÉARN LA STRUCTURE PORTEUSE DE DEUX PROGRAMMES EUROPÉENS « LEADER »

Rapporteur : Jean-Pierre MIMIAGUE

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en janvier 2018, les bases de collaboration établies à l'échelle du Pays de Béarn ont permis une nouvelle approche territoriale et mené à une réflexion notamment sur le champ des politiques contractuelles.

Forts de leur volonté de rapprochement, des membres du Pays de Béarn devraient ainsi se prononcer sur l'opportunité de déléguer au pôle métropolitain le portage de deux programmes européens Leader 2014-2020 en tant qu'action d'intérêt métropolitain.

Dans ce contexte, deux Groupes d'Action Locale (GAL) existants et engagés dans le programme LEADER 2014-2020 ont vocation à mutualiser leur ingénierie au sein du pôle métropolitain du Pays de Béarn : le GAL Grand Pau et le GAL Lacq-Orthez/Béarn des Gaves.

Pour rappel, le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un dispositif financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). Il est destiné à promouvoir le développement des zones rurales et péri-urbaines par la mise en place d'actions collectives, structurantes et innovantes.

Les procédures nécessaires à ce changement consistent en la signature d'un avenant à chacune des conventions qui lient les GAL, l'Autorité de Gestion du programme (La Région Nouvelle Aquitaine) et l'organisme payeur (ASP).

La signature de ces avenants fera du Pays de Béarn la structure porteuse officielle des deux GAL béarnais ci-dessus énoncés.

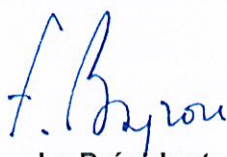
Au regard de ces éléments, il vous appartient de bien vouloir :

- 1- Approuver la décision de faire du Pays de Béarn la structure porteuse des deux GAL engagés dans le programme LEADER 2014-2020 ci-dessus énoncés ;
- 2- Solliciter les membres concernés afin qu'ils réalisent les démarches nécessaires ;
- 3- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU

